

Se publie le LUNDI et le JEUDI de chaque semaine.
Termes d'abonnement.—Pour l'Année... \$2.00.
Six Mois... 1.00.
Trois Mois... 0.50.

L'Ére Nouvelle,
JOURNAL DU DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES.

Tarif des Annonces.—Les annonces sont Toisées sur type
Brevier.
La première insertion, par ligne... 20 0 4
Les insertions subséquentes, par ligne... 0 0 1

PUBLIÉ TOUS LES

LUNDIS et JEUDIS.

INDUSTRIE et PROGRES.

W. H. ROWEN,

IMPRIMEUR ET PROPRIÉTAIRE

A Charles Malliot,
Ecuyer, Docteur en Médecine,
de la Paroisse de la Visitation
de la Pointe-du-Lac.

MONSIEUR,
Les Soussignés, Electeurs de la Division Shawenegan, sachant qu'une Election d'un Conseiller Legislatif pour...

Is seront d'autant plus heureux qu'ils croient vos principes politiques être ceux de l'administration du jour...

- Joseph Ronette
J. B. Pothier
L. Comeau
Antoine Gilbert
F. Abram
P. Rivard
C. Camirand
J. C. Garceau
Isaac Dénoucourt
Métard Paquin
Octave Girard
Eliu Dénoucourt
Etienne Comeau
Octave Camirand
Joseph Lévesque
Louis Duval
Joseph Biron
A. Pothiers
Louis Garceau, fils
François Bourassa, père
M. Sills
Michel Dupont fils
Charles Brouette
O. Biron
P. Giroux
J. Canon
Jos Comeau
T. Baulieu
G. Thisdell
D. Gay
L. Baulieu
H. Biron
Jos Dénoucourt
Louis Garceau père
Michel Dupont
Herbain Duplessis
Etienne Garceau
Edouard Labonté
Moyse Dupon
Pierre Héroux
Jean Baptiste Lamy
Elzéard Paquin
Augustin Gilbert
Moyse Alary
Ant. Guilbert
Louis Guilbert
Charles Guilbert
Hubert Guilbert
Calixte Soumeville
Pierre Alary
Benjamin Dupon
François Bourassa fils
André Martin père
Norbert Dupon
L. Gozague Dupon
Benjamin Duplessis
Olivier Dupon
Pétras Dupon
Elzéard Dupon
Hélène Dupon
Jos Dufresne
Anastase Rouette
Joseph Fournier
Octave Duval
Pierre Ronette
Léon Gauthier
Félix Chevalier
Joseph Gauthier
Eliu Dénoucourt
Olivier Guilbert
Jean Dupon
Louis Garceau
Etienne Duval
Paul Godin fils
Joseph Biron
J. B. Garceau
Ant. Dupon
François Dupon
Moyse Dupon
Joseph Dupon
J. Caldeol Rouette
Olivier Duplessis père
Ant. Biron
Honoré Camirand
Charles Dupont
A. S. Hart
Charles Lajoie, Maire
Joseph Lacerte, J. P.
Joseph Lamy
Godroy Allary
Louis Lacerte
Emmanuel Allary
Paul Girardin
Louis Gélinas, fils
Zéphirin Gélinas
Thomas Faron
François D. St.-Cyr
Damas Bellemar
Antoine Desaulniers
William Rhéaume
Benjamin Tessier
Benjamin Milot
L. E. Gélinas
Benjamin Lorangeur.
Antoine Lemace Boucher
Geoffroy Milot
François Desaulniers
François Carbonneau, Capt.
James Lorangeur
Moyse Herbert
Patrice Maillette
Thomas Bellemare
Calixte Goffeard
Frédéric Hubert
Thomas Lamy
Hécile Lacerte
Ludger Lesieur Desaulniers,
Michel Blais
Edouard Girardin

- Emmanuel Gélinas
Thomas Ferron, fils
Jos. Bellemare
Benjamin Tessier, fils
Louis Lapointe
Alexis Ignace Boucher
Jean H. Beaulieu
Alfred Carbonneau, srgent
Jules Carbonneau
Maxime Carbonneau
Jean Gagnon, fils
Célestin Milot
I. D. D.
Théophile Chaurette
Gabriel Lefebvre, Pcr
Paul Rivard
Michel Gagnon
Bison Lamotte
Pierre Lalontaine,
Toussaint Lafontaine
Norbert Desaulniers
Jean Ricard
François Vilmur
Louis Lapointe
J. Boire Maillette
François Lapointe
Antoine Lapointe
Olivier Vilmur
Etienne Gélinas
Charles Tréhaud
Antoine Bellemare
Charles Richer
Théophile Chaurette
M. Robida
Louis Dugal
Jos Gagnon
Edouard Ledoux
Jean Baptiste Tessier
Frédéric Bernier
Antoine St. Jacques
Frs. Marchand
Pauliste B. thty
L. Onésime Ricard
V. Thomas H. Beaulieu
Sévère Lajoie
Zéphirin Bellemare
Albert Bellemare
Moyse Bellemare
Honoré Bellemare
Antoine Gélinas, (Dedais)
Jean Gagnon, père
Jos Panneton
Antoine Gélinas, (Charles)
Thomas Beaulieu, cadie
Ignace Boucher, père
Sévère Gagnon
Pierre Gélinas, cadie
Paul Gélinas, cadie
François Lavergne
Pierre Milot, Père
Théodor Gélinas
Joseph Thifault
François Gélinas
François Lafrance
Louis Lamotte
Augt. Gélinas
Louis Gélinas
Louis Pitard
Léandre Ricard
Thimothé Boisvert
Théodore Gélinas
Toussaint Boisvert
Sévère Lorangeur
Raphaël Houle
J. B. Houle
Ant. Desaulniers
Ant. Lesieur
William Drew
Ant. Lorangeur, père
David Bettez
Jacque Bettez
Sévère Vaillencour
Ed. Bettez
Paul Ricard
Benjamin Dupon
Joseph Lacours
Olivier Monplaisir
Ferdinand Monplaisir
Ulrique Biève
Honoré Beaumier
Narcisse Beaumier
C. Rochelleau
P. Hébert
Elzard Briève
Joseph Hébert
Augt. Bourassa
Louis Bettez
Raphaël Bourassa
Joseph Garceau
J. B. Bourassa
Augt. Garceau, fils
Augt. Garceau, père
Chs Bourassa
Jos Bourassa
Jos Garceau
Jos Desaulniers
J. B. Renière
Adolphe Renière
Gonz Grenier
Valaire Lesieur
François Samson
Ant. Samson
François Bastarache
J. B. Martin
Joseph Bourassa
Ant. Gauthier
Amable Gauthier
Ant. Ricard
Théodore Ricard
Sévère Duracher
Jean Lapointe
François Boucher
Chs Lapointe
Ed. Desaulniers
Joseph Lesieur
Raphaël Boucher
Pierre Bourassa, fils
Pierre Bourassa, père
Joph Ricard
Louis Boisvert
Luc Lacombe
Alexis Lard
Olivier Decoteau
Moyse Decoteau
Jos Gauthier
Joseph Lemai
Uldorice Rivard
Honoré Pagé
Joachain Desaulniers
Rémi Dessault, père
Louis Dessault
Rémi Dessault, fils
Augt. Rivard
Dominique Lesieur
Pierre Lesieur
Frédéric Daveluy
Joseph Côté
Félix Ricard

- Alexis Gélinas
Adolphe Desaulniers
Pau Milot
Paschal Lesieur
Charles Richard
Ant. Duchaine
J. Bte Charland
Olivier Lesieur
Augustin Gigiac
Henry Lord
Edouard Desaulniers
François Decoteau
Pierre Bellemare
Carne Duplessis
Joseph Gauthier
Pierre Beaulieu
Edouard Héroux
Albert Héroux
Alexandre Daveluy
Edmond Lesieur
Gonzague Bellemare
Léandre Lord
Louis Lapointe
Ant. Lamotte
Adolphe Lord
Frs. Pagé
Antoine Gérin Lajoie Maire.
T. G. Lajoie
André Lajoie
Francis Lajoie
Claude Ferron
Narcisse Lami
Charles Gélinas
Isaac Gélinas
Paul Bellemare
Joseph Bellemare
Louis Boisvert
Joseph Blais
Paul Lacerte
Thomas Lacerte
Paul Gélinas
Thomas Gélinas
Antoine Vilmur
Antoine Bellemare
Jean Bellemare
Joseph Bellemare
Paullemare
Adolphe Milot
Joseph Lapointe
Clement Milot
Alexis Gélinas
Joseph Pellerin
Paul Pellerin
J. Bte Irahian
Joseph Irahian
Alexis Lamy
Hyacinthe Gendron
François Gendron
Frs Pellerin
Barthélem Caron
Joseph Adan
Joseph Gouche
Joseph Carbonneau
Antoine Lam
Pierre Bellemare
Hyacinthe Millette
Paul Pellerin
François Boulanger
Raphaël Pellerin
Léonard Bellemare
Thomas Hébert
Frédéric Peitier
Paul Peitier
Frs Bellemare
Chs Z. Garceau Ptre
Hyacinthe Cossette Maire
Joseph Coteille
Joseph Bellemare
Louis Bacon
Joseph Samson
Benjamin St. Pierre
Joseph Lacours
Olivier Monplaisir
Ferdinand Monplaisir
Ulrique Biève
Honoré Beaumier
Narcisse Beaumier
C. Rochelleau
P. Hébert
Elzard Briève
Joseph Hébert
Augt. Bourassa
Louis Bettez
Raphaël Bourassa
Joseph Garceau
J. B. Bourassa
Augt. Garceau, fils
Augt. Garceau, père
Chs Bourassa
Jos Bourassa
Jos Garceau
Jos Desaulniers
J. B. Renière
Adolphe Renière
Gonz Grenier
Valaire Lesieur
François Samson
Ant. Samson
François Bastarache
J. B. Martin
Joseph Bourassa
Ant. Gauthier
Amable Gauthier
Ant. Ricard
Théodore Ricard
Sévère Duracher
Jean Lapointe
François Boucher
Chs Lapointe
Ed. Desaulniers
Joseph Lesieur
Raphaël Boucher
Pierre Bourassa, fils
Pierre Bourassa, père
Joph Ricard
Louis Boisvert
Luc Lacombe
Alexis Lard
Olivier Decoteau
Moyse Decoteau
Jos Gauthier
Joseph Lemai
Uldorice Rivard
Honoré Pagé
Joachain Desaulniers
Rémi Dessault, père
Louis Dessault
Rémi Dessault, fils
Augt. Rivard
Dominique Lesieur
Pierre Lesieur
Frédéric Daveluy
Joseph Côté
Félix Ricard

- Antoine Ringuette
Minère Lessart
Pierre Pombert
Eliu Fafford
Fabien Fafford
Laurent Colombe
Antoine Duhaime
Désiré Pombert
Antoine Saucier
Eliu Dufresne
Eloi Coulombe
Calixte Lesage, père
Eliu Lesage
Augustin Chevalier
François Rivard
Joseph Lapolice
Gustache Lambert
Pierre Barollette
Antoine Dupont
Paul Gélinas
Isaac Lesage
Fabien Lambert
Joseph Auger
Adolphe Roy
J. Bte. Deschênes
Maxime Lesage
Norbert Martin
George Plouffe
Claude Ferron
François Dupaul
Reni Caron
Augustin Danfousse
Narcisse Deschênes
Laurent Lamy
Pierre Julien
Edouard Masson
Pierre Lalheur
David Ayoite
Eliu Plouffe
Jonas Allard
Joseph Ferron, père
Pierre Paquin
Jean Faucher
Léon Paillé
Joseph St. Pierre
Eliu Plouffe
Onésime Coulombe
Calixte Lesage, fils
Louis Bellemare
Thomas Lessart
Joseph Lemay
Jean Angé
Joseph Martin
Charles Rivard
Augustin Plouffe
Eliu Lesage
Albert Lesage
Thomas Lamy
Joseph Saucier
C. H. Baulieu, Huis.
Pierre Bergeron
Majorie Lami
Eliu Plouffe
Charles Tessier
Epiphane Lupien
Charles Lachance
Louis Dufresne
Antoine Marquis
J. B. Mayrand
Désiré Bourard
Augustin Masson
Augustin Grenier
Magloire Plouffe
Benjamin Rabouire
Calixte Grenier
Zéphirin Fréchette
Pierre Barollette, fils
Théophile Rivard
Moyse Landrie
Louis Rivard
Charles Charrette
Joseph Benoit
Désiré Maréchal
Jean Baptiste Coulombe
Alexis Rivard
Joseph Perreault
Augustin Baribeau
Joseph Cloutier
F. S. Byre
Israël St. Pierre
Olivier Allard
J. Bte. Bartier
Joseph Lambert
J. Bte. Bélanger
Isaac Harris, Capt.
T. H. A. Rivard
Benjamin Mabain
Hercule Legris
Moyse Lamy
Narcisse Legris
Alexis Pichette
J. Bte. Lalrnière
Thomas Beaulieu
Louis Baribeau
Jacques Lesage
Morus St. Pierre
Clement Dupont
J. Bte. Danfousse
George Vanasse
Louis Paquin
Louis Arvisais
Pierre Droleite.
Bazile Doucet
Jos Pothier
Honoré Pothier
Pétras Camirand
André Desaulniers
Hubert Dufresne
M. Bettez
Joseph St. Pierre
Louis Michel de Tonnacour
Olivier Dufresne
L. O. Dufresne
P. Duchesny
Joseph Girard
Moyse Girard
Eugène Grénier
Michelle Lemerise
Bazile Aubry
Euchariste Alary
Nicolla Fafard
O. Duval
C. A. Aubry
H. Girard
Frs Bourassa
Jos Moreau
H. Levasseur
B. St. Onge
Pétras Camirand
O. Duval fils
Ant. Panneton
O. Panneton
H. Lacerte
Z. Drouin
N. Drouin
F. Drouin
L. Doucet
L. Aubry
Loi Girard
Prosper Ducharme
Dieudonné Laperrière
Jos Laperrière

- François Dufresne
Oliva Poulain
Joseph Pothier
François Julien
J. Bte Julien
Louis Julien
Louis Lafond
Autoine Lambert.
J. Bte Lambert
J. Bte Lajoie
Joseph Baribeau
Doninique Lavallée
Honoré Plouffe
Eliu Lavallée
Eliu Bellemare J. P.
S. Boucher N. P.
Hyacinthe Lacerte
Louis Bernier
Pierre Carriveau
Léon Langlois
Adolphe Comeau
Nazaire Hamelin
Narcisse Bourassa
Wilfred Duplessis
Moyse Roy
Adolphe Roy
J. Bte S. Duhaime
François Bournival
Raphaël Ficar
Hyacinthe Boisvert
Joseph N. Samson fils
Louis Dufresne
Joseph Desaulniers
Bhodi Ricard
Adolphe Grenier
Hyacinthe Bournival
Sévère Bourassa
Honoré Malcan
Augustin Bellemare
Calixte Boisvert
Moyse Milot
Louis Gagnon
Israel Samson
Sévère Biron
Thomas Gélinas
Louis Lesieur
Régis Gélinas
Amable Desaulniers
Joachain Lacombe
Louis Bellefeuille
Benjamin Beauclair
Alexis Garceau
François Lacombe
Adolphe Lafrenière
François Desaulniers
Louis Duplessis
Joseph Mennier
Isaac Rivard
Joseph Lacerte
Antoine Gignac
Léandre Guilmette
François Rivard
Eliu Dubé
Joseph Hébert
Moyse Blais
Augustin Bournival
Alexis Lacerte
Joseph Gauthier
William Boucher
Raphaël Bourassa
Michel Bourassa fils
Pierre Deschênes
Joseph Huard
Michel Bourassa père
Louis Huard
Joseph Menançon
Adolphe Grenier
Joseph Giguère
Antoine Bourassa
Emmanuel Marcuillier
François Villemure
Calixte Bellefeuille
Onésime Régnière
Onésime Roy
Amable Belleville
Eliu Gélinas
Israel Bourassa
Joseph Régis Gélinas
Frédéric Bourassa
Michel Boisvert
Godfroid Belleville
Antoine Lemay
Sévère Bourassa
Thomas Lemay
François Gélinas
Paul Bellemare
Jean St. Pierre
Pierre Héroux
Pierre Etienne Gélinas
J. Bte. Marcuillier
Alexis Philibert
Antoine Lafrenière
Raphaël Matan
Casimir St. Pierre
Joseph Samson père
Charles Désilets
Joseph Dufresne
Pierre Héroux
J. Bte. Philibert
Joseph Lor
I.rael Deschênes
Pierre Dubé
David Vasseur
André Bellemare
Tutus Tardif
Gabriel Duplessis
Narcisse Labranche
Ignace Belland
Sévère Huard
Simon Manançon
Prosper Blais
J. Bte. Isabel
François Lafrenière
Calixte Garceau
Isidore Gagnon
Jean Desaulniers
Frédéric Pellerin
Clément Bellemare
Isaac Bellemare
Adolphe Régnière
Thomas Lamprohon
Arthur Gélinas
Louis Duplessis fils
Isaac Villemure
George Blais
Charles Diamond
Vigile St. Pierre
Antoine Blais
Antoine Marcuillier
Raphaël Menançon
Raphaël Dubé
Isaac Lesieur
George Bourassa
Joseph Coriveau
Honoré Damand
Charles Gélinas
Thomas Paquin
Adolphe Lacombe
Honoré Lesoude
Dr. G. D. Fontain
Antoine Garceau
Théodore Houle
Henri Corbin
Dolfs Lajoie
Antoine Blais
Tipt. Schlis
Jean Garceau
Hubert Dupont
Bazile Hardi

- Hubert Gauthier
Maxime Camirand
Zéphirin Camirand
Isaël Martin
François Chamberland
Louis Dupont
Augustin Thibault
Jean Baptiste Biron
Hubert Chamberland
Modeste Dugré
Michel Guay
Jules Godin
Charles Dupont
Dolfs Montour
Olivier Montour
Odien Dupont
François Dupont
Charles Duplessis
François Comeau
Félix Bravay
Reni Menville
Louis Crête
Gabriel Dupont
Pierre Fournier
François Fournier
David Janvier
Rémi Dupont
Dolice Comeau
Toussaint Biron
Onésime Janvier
Louis Gauthier
F. Xavier Piché
Louis Gauthier
Etienne Rouette
Moyse Houle
Jean Comeau
Toussaint Biron
Xavier Biron
Ephrem Garceau
Louis Berthiaume
François Bourassa
Xavier Abram
Noël Dufresne
Pierre Lord père
Augustin Lord
Charles Erény
Onésime Houle
Isaac Houle
Joseph Houle père
Joseph Houle
Edouard Dufresne
Auguste Breton
Louis Martin père
Alexandre Berthiaume
Edouard Berthiaume
Léon Berthiaume
Antoine Comeau
Louis Paquin père
Jean Berthiaume
Michel Bourassa
Joseph Vincent
Honoré Vincent
Louis Comeau
Augustin Bouchard
François Lajoie
Joseph Bouchard
Etienne Berthiaume
Alexis Mabeux
Fabien Berthiaume
Augustin Houle
Hyacinthe Montour
Narcisse Comeau
Zéphirin Biron
Edouard Benois
Maurice Biron
Gabriel Dupont
Isaac Alarie
Louis Crête
Joseph Biron fils
Célestin Boucher
Jean Crête
Frs Lemay J. P.
Honoré Plouffe Maire
J. Bte. Lafond Capt.
Albert Leblanc Capt.
J. Bte. Lambert
Eliu Lavallée Père
Léandre Lafond
Eliu Lafrenière
Antoine Lambert père
Antoine Lambert fils
Félix Lafond
François Julien
Gervais Déclot
Maxime Baralette
Joseph Barbeau
Antoine Lafrenière
Japhet Allard
Louis Julien
Jacques Hogue
Joseph Lupien
Joseph Leclair
Daniel Bourassa
Eliu Bellemare
Joseph Bellemare
Pierre Gélinas
Ignace Boucher
Adolphe Lemay
Joseph Bellemare fils
Isidore Pepin
Daniel Bourassa
Etienne Bellemare
Maxime Biron
Eliu St. Onge
J. B. Bourassa
Jermain Soucia
Dominique Lavallée
Olivier Lafond
Culberts Allard
Antoine Régnière
J. Bte. Julien
Désiré Julien
Désiré Bergeron
Joseph Côté
Louis Bergeron
François Hallard
Isidore Gouville
Antoine Lafrenière
François Paquin
Joseph Trempe
Louis Bellemare
Simon Boucher
Maxime Boucher
Olivier Allard
Joseph Vanasse
Joseph Boucher
J. Bte. Boucher
Pierre Régnière
Antoine Brulé
Eliu Lavallée fils
Pierre Arvisais
François Julien
Antoine Lambert
Alexis Boulanger
Benjamin Lupien
Dominique Baribau
J. Bte. Robert
François Allard
Jean Bouchard
Antoine Fréchette
George Lafleur
Antoine Bergeron
Antoine Mineau
Jean Bergeron
David Ringuette
Antoine Modeste Lafrenière Mar.
Prudent Mineau
Pierre Régnière
Désiré Blanchard
François Savard

J. Bie Lacoursiere, Joseph Leclair, Michel Lavalée, Dominique Lavalée fils, François Lefebvre, Fabien Martin, Joseph Allard père, Antoine Charante, Elie Bourassa, Joseph Pellet, Elie Lavalé père, David Carpentier, A. Lamy Maître, Louis Lamy Fils, Alexis Lacroix, Pierre Héroux, Joseph Trahan, Antoine Lamy, Jean Bouché, Hyacinthe Gendron, Jean Leblanc, François Gendron, André Guillemette, Raphaël Héroux, André Robit, Paul Grenier, Luc Gélinas, J. B. Descaeu, Pierre Lamy, Jos. Robit, Paul Pelletier, Paul Lacroix, Barthélemy Gélinas, Caliste Gélinas, Alexis Lampron, François Gendron, François Lampron, Frédéric Gélinas, Ant. Dubé, Antoine Lamy fils, Edouard Gélinas, Paul Bellemare, Pierre Boisvert, John Guin, Charles Gélinas, Paul Bellemare fils, Paul Bellemare, Pierre Lefevre, Louis Dubeau, Glaise Boivert, Pierre Lacroix, Raphaël Lamy, Odesme Bellemare, Joseph Lacroix, Adolphe Gélinas, Jean Bie Trahan, Samuel Lamy, Louis Lamy, Paul Milot, Antoine Lemai, Théophile Lamy, Joseph Lacroix, Alexis Leblanc, Odesme Lamy, Louis Vilmaré, Jean Leblanc, Raphaël Lamy, Luc Dédé, Séverin Dédé, Louis Gélinas, Abraham Lampron, Louis Ayotte, Louis Héroux.

Liste des Prix décernés aux Elèves du Collège de Trois-Rivières, le 10 Juillet 1862

RHÉTORIQUE. Excellence.—1er prix, François Turcotte, 2e prix, Ephrem Dufresne. Déclamation.—Prix, Eusèbe Lacroix. Amplification fr.—Prix, F. Turcotte et E. Dufresne. Vers Latins.—1er prix, F. Turcotte, 2e prix, E. Dufresne. Thèmes Latins.—1er prix, F. Turcotte, 2e prix, E. Dufresne. Vers Latins.—Prix, F. Turcotte et E. Dufresne. Vers Anglaises.—1er prix, F. Turcotte, 2e prix, E. Dufresne. Mémoire.—1er prix, F. Turcotte et E. Dufresne. BELLES-LETTRES. Excellence.—1er prix, Magl. McLeod, 2e prix, Napoléon Cormier. Amplification française.—1er prix, Magl. McLeod, 2e prix, N. Cormier et Lucien Turcotte. Thèmes Latins.—1er prix, M. McLeod, 2e prix, N. Cormier. Budeau et L. Turcotte. Mention honorable, Gédéon Burnelle. Vers Latins.—1er prix, Magl. McLeod, 2e prix, N. Cormier. Mention honorable, L. Turcotte, Ed. Budeau et Edmond Hart. Vers Anglaises.—1er prix, Magl. McLeod et N. Cormier. Mention honorable, E. Hart et E. Budeau. Vers Latins.—1er prix, N. Cormier et Lucien Turcotte. Vers Grecques.—1er prix, L. Turcotte, M. McLeod et N. Cormier. 2e prix, E. Budeau et J. Brunelle. Mémoire.—Prix, E. Budeau. Mention hono. M. McLeod et N. Cormier. Toisé.—1er prix, M. McLeod, 2e prix, N. Cormier. Mention hono. L. Turcotte. Architecture.—Prix, M. McLeod. Mention hon. N. Cormier, L. Turcotte, E. Budeau et G. Brunelle. TROIS-ÈME. Excellence.—1er prix, Charles Dumoulin, 2e prix, Elphège Godin. Amplification.—1er prix, Emmanuel Dupont, 2e prix, C. Dumoulin. Mention hon. E. Godin, Emmanuel Guilbert et Jean Cooke. Vers Latins.—1er prix, C. Dumoulin, 2e prix, E. Godin. Mention hon. E. Dupont, E. Guilbert, J. Cooke, U. Tessier, J. Rousseau, D. Deveaux. Thèmes Latins.—1er prix, C. Dumoulin, 2e prix, E. Godin. Mention hon. U. Tessier, E. Dupont, J. Cooke et D. Deveaux. Vers Anglaises.—1er prix, E. Godin et U. Tessier. Mention hon. C. Dumoulin, Edmond Panneeton, Émeric Gervais et Alfred Larue. Vers Grecques.—1er prix, E. Godin, 2e prix, E. Dupont. Mention hon. C. Dumoulin, U. Tessier, E. Guilbert et J. Cooke. Histoire du moyen-âge.—1er prix, E. Godin, 2e prix, E. Dupont. Mention hon. U. Tessier, C. Dumoulin, E. Godin et E. Panneeton. Prosodie Latine.—Prix, U. Tessier. Mention hon. C. Dumoulin, E. Godin, J. Cooke et E. Panneeton. Mythologie.—Prix, J. Cooke et E. Panneeton. Mention hon. U. Tessier, C. Dumoulin, E. Godin et E. Dupont. Cosmographie.—Prix, E. Godin. Mention hon. E. Guilbert, C. Dumoulin et J. Cooke. Comptabilité.—Prix, E. Godin et E. Guilbert. Mention hon. C. Dumoulin, E. Dupont et E. Gervais. METHODE. Excellence.—1er prix, David Lachance, 2e prix, Joseph Bureau. Amplification fr.—1er prix, René Dupont, 2e prix, Philippe Guillet et J. Bureau. Mention hon. Louis Gazeau et D. Lachance. Vers Anglaises.—1er prix, D. Lachance, 2e prix, J. Bureau et R. Dupont. Mention hon. F. Guillet et Adolphe Lord. Thèmes Latins.—1er prix, David Lachance, 2e prix, J. Bureau. Mention hon. P. Guillet, R. Dupont, Félix Gendron. Thèmes Anglaises.—1er prix, J. Bureau, 2e prix, D. Lachance et A. Lord. Mention hon. René Dupont, P. Guillet et F. Gendron. Grammaire Latine.—Prix, F. Gendron. Mention hon. J. Bureau, D. Lachance et A. Lord. Gram. Grecque.—Prix, D. Lachance et P. Guillet. Mention hon. A. Lord, J. Bureau et R. Dupont. Gram. Anglaise.—Prix, J. Bureau et R. Dupont. Mention hon. D. Lachance, A. Lord et Edmond Lemay. Géographie.—Prix, J. Bureau. Mention hon. A. Lord, F. Gendron et D. Lachance. Histoire Romaine.—1er prix, D. Lachance et J. Bureau. 2e prix, A. Lord. Mention hon. R. Dupont, P. Guillet et F. Gendron. Arithmétique.—1er prix, D. Lachance et J. Bureau. 2e prix, A. Lord. Mention hon. R. Dupont et Odilon Lorange. Vers Latins.—1er prix, J. Bureau, 2e prix, D. Lachance. Mention hon. R. Dupont, P. Guillet et A. Lord.

SY TAXE.

Excellence.—1er prix, Hermite Baril, 2e prix, François Xavier Gauthier. Thèmes Latins.—1er prix, H. Baril, 2e prix, Joseph Hamel et F. X. Gauthier. Mention hon. Epiphane Dussault, Ephrem Nobert, Xavier Baril, Uldoric Bailly, Jules Hardy et Justaves Turcotte. Vers Latins.—1er prix, X. Baril, 2e prix, F. X. Gauthier. Mention hon. E. Dussault, J. Hardy, J. Hamel et U. Nobert. Vers Anglaises.—1er prix, E. Dussault, 2e prix, H. Baril. Mention hon. F. X. Gauthier, E. Nobert, J. Hardy, J. Hamel et W. Pichette. Devoirs Français.—1er prix, H. Baril, 2e prix, F. X. Gauthier. Mention hon. J. Hardy, E. Nobert, J. Hamel et U. Bailly. Arithmétique.—1er prix, X. Baril et F. X. Gauthier. 2e prix, J. Hamel, E. Nobert et J. Hardy. Mention hon. E. Dussault, U. Bailly, X. Baril, W. Pichette et Uldoric Martel. Gram. fran. et Analyse fran.—1er prix, X. Baril et E. Nobert. 2e prix, J. Hamel et J. Hardy. Mention hon. E. Dussault, D. Lorange, A. Lemire, Narcisse Martel et Moïse Rheaute. Histoire Ancienne.—1er prix, F. X. Gauthier, 2e prix, X. Baril, E. Dussault, A. Lemire et D. Lorange. Mention hon. J. Hardy, U. Bailly, J. Hamel, E. Nobert, U. Bailly, M. Reault, et N. Martel. Géographie.—1er prix, X. Baril et E. Dussault. 2e prix, J. Hamel, A. Lemire, et E. Nobert. Mention hon. J. Hardy, U. Bailly, N. Martel, A. Lanoëte et D. Lorange. Gram. Latine.—Prix, J. Hamel et X. Baril. Mention hon. A. Lemire, E. Dussault, D. Lorange et F. Daveluy. Gram. Grecque.—Prix, A. Lemire et X. Baril. Mention hon. E. Dussault, J. Hamel, F. X. Gauthier, Daniel Lorange, N. Martel et U. Martel. Gram. Anglaise.—Prix, X. Baril et J. Hamel. Mention hon. David Lorange, F. Daveluy, A. Lemire, M. Rheaute, E. Nobert et E. Dussault. ÉLÉMENTS. Excellence.—1er prix, Xavier Cloutier, 2e prix, Georges Pagé. Thèmes Latins.—1er prix, X. Cloutier, et E. Brunelle. 2e prix, G. Pagé. Mention hon. David Lajoie, Séverin Dufresne et Bellefeuille. Vers Latins.—1er prix, G. Pagé, 2e prix, X. Cloutier. Mention hon. E. Brunelle, D. Lajoie et Alphonse Turcotte. Vers Anglaises.—1er prix, G. Pagé et X. Cloutier. Mention hon. E. Brunelle, Alphonse Caumard et D. Lajoie. Devoirs Français.—1er prix, G. Pagé et X. Cloutier. 2e prix, E. Brunelle, D. Lajoie, J. Leblanc et E. Belletouille. Arithmétique.—1er prix, X. Cloutier, G. Pagé, D. Lajoie. 2e prix, E. Brunelle et J. Leblanc. Mention hon. A. Caumard et E. Belletouille. Gram. fran.—1er prix, X. Cloutier et E. Brunelle. 2e prix, G. Pagé et D. Lajoie. Mention hon. J. Leblanc et L. Turcotte. Gram. Latine.—Prix, X. Cloutier, G. Pagé et E. Brunelle. Mention hon. D. Lajoie et A. Fenwick. Histoire Sainte.—Prix, X. Cloutier. Mention hon. G. Pagé, D. Lajoie, E. Brunelle, S. Dufresne et L. Turcotte. Gram. Anglaise.—Prix, G. Pagé et X. Cloutier. Mention hon. E. Brunelle. MUSIQUE. 1er prix, F. X. Turcotte et L. Turcotte. 2e prix, G. Turcotte et David Lachance. Correspondance. Trois-Rivières, 11 Juillet 1862. M. le Rédacteur. Il nous est agréable, après l'esai de deux années, et nous considérons même un devoir envers le public, qui a si bien su apprécier l'avantage, de dire un mot sur le collège des Trois-Rivières, dont le succès paraît surprendre encore bien du monde. Comme vous le savez, l'annonce du projet de sa création et de son organisation ont été essayés des contrariétés dignes de son importance et de sa future destinée; mais plus on le combat, plus on l'accrédite et plus on retrempe par là l'énergie de ses auteurs, dont le mobile n'était certainement pas l'intérêt personnel. On se rappelle encore les écrits énergiques et sages d'Un père de famille, en faveur de ce projet; il eût à lutter longtemps contre des adversaires de force obstinés, qui s'épuisèrent en vains efforts. Voici deux années d'existence bien réelles, qui doivent persuader que l'entreprise n'était pas de celles qui ont rang dans la catégorie des utopies. La première année, il y a eu 101 élèves; la seconde en compte 110, et à l'avenir six classes depuis les éléments jusqu'à la Rhétorique inclusivement. On s'attend à ce que le journal lui-même, premier de la série de la Philosophie. Je puis constater que les finances de l'institution sont dans un état satisfaisant, grâce à la ponctualité des parents des élèves à payer, et à l'activité et l'économie des Membres de la Corporation, malgré qu'il a fallu subir de fortes dépenses pour avoir un nouvel Etablissement de ce genre.

L'ère Nouvelle.

« Que la Tamise soit et la Tamise soit ! » C'était l'opinion commune, même en Europe, que le mois de juillet serait se régler la grande question américaine, mais ce temps est arrivé et le labyrinthe est de plus en plus inextricable. En effet, tous les jours, nous lisons nombre de dépêches télégraphiques, venant du théâtre de la guerre, et cependant la situation ne se dessine pas; tantôt les nouvelles transmises par la voie du Nord, sont favorables à ce dernier, et le Sud subit des torts considérables; tantôt, c'est le sud qui fait son répit et cherche à dissimuler la position des troupes fédérales, tandis que d'un autre côté, il se donne des avantages qu'il n'a pas. Cependant, malgré ces contradictions, il n'est pas moins vrai que les espérances de défilés que le Nord et le Sud se sont fait pendant plusieurs mois, se sont changés en guerre la plus barbare et la plus acharnée, qui épouvante le nouveau continent, et que l'Europe elle-même regarde d'un œil étonné. La victoire appartient tantôt au Nord, tantôt au sud, mais nous croyons sincèrement que le Nord aura la palme définitive, car sa population est bien plus considérable, étant de 21,000,000, son gouvernement est bien mieux organisé, enfin ses ressources sont bien plus grandes que celles du Sud. D'un autre côté le blocus fait subir un dommage continu au Sud parce qu'il ne peut réparer par des importations les pertes de matériel dont la guerre est la cause. A l'heure qu'il est, le Nord a sous son contrôle le Kentucky, la Louisiane, le Missouri, le Tennessee, l'Arkansas, le Maryland et presque toute la Virginie, formant une étendue de pays de 150,000 lieues en superficie. En un mot, sur les quatorze Etats rebelles, il n'en a plus que la moitié qui reste au Sud, sans compter que la situation est très embarrassée. D'abord, dans le Caroline du Nord, Beaufort est aux mains du gouvernement fédéral. Norfolk est pris, Charleston est pressé de près. Le gouvernement a un pied en Géorgie. Le blocus est complet sur tous les points. La baie de Mobile est fermée. Tout le cours du Mississippi est au pouvoir du gouvernement fédéral. Le Texas est abandonné à lui-même et occupé du reste des états rebelles. Voici ce qu'on lit dans le Courrier des Etats Unis, au sujet de l'appel de 300,000 hommes: « En présence de la situation générale, l'armée de McClellan affaiblie par une série de sanglants combats, celle de Halleck désemparée par les maladies et insuffisante pour opérer sur un vaste territoire, le Nord a plus que jamais besoin de soldats, afin de faire face à toutes les éventualités et de combler au moins les vides causés par une année de guerre. On se demande si l'on y parviendra par les enrôlements volontaires. « Les gouvernements des divers Etats du Nord répondent à un appel adressé par M. Lincoln. M. Bradford, gouverneur du Maryland, dont les sentiments n'ont rien de commun avec ceux de son prédécesseur Hicks, a lancé une haute proclamation destinée à stimuler le patriotisme et le dévouement des Marylandais. Nous y joignons que le Nord n'a pas besoin de compléter ses rangs à la pointe de la bayonnette comme le sud, ni à envoyer l'Amérique en conflagration, et que sans en compter pas une pareille tyrannie. Si tel est l'avis de M. Bradford, telle ne semble pas l'opinion générale. Beaucoup de journaux indiquent la conscription comme le seul moyen de recruter assez de soldats. Voici ce que dit ce sujet le Journal du soir d'Albany: « On craint que les nouveaux enrôlements ne soient pas assez actifs pour parer à toutes les éventualités. Dix jours suffisent à décider si cette appréhension est fondée ou non. Si l'exécution de ce temps, elle est résolu, il nous faudra le tirage au sort. « Les besoins sont trop pressants pour qu'on souffre le moindre délai. « Il faut des hommes, de bonne volonté ou autrement. « Le besoin est en effet si pressant, et l'empressement si peu prononcé, que beaucoup de villes envoient des primes aux volontaires, ou des réelles lettres allouées par M. Stanton. C'est ainsi que la ville de Buffalo a voté \$75 de prime payée par la ville à quiconque s'enrôlerait volontairement. « Les gouvernements de la Pennsylvanie et du Massachusetts, comme ceux de New-York et du Maryland, ont adressé un chaleureux appel à leurs citoyens. « Certains membres du Congrès se préparent à lever des régiments une fois de retour dans leurs foyers. « Le M. Dixon, de New-York, et M. Dixon, du Connecticut, le colonel Blair, du Missouri, s'est fait fait d'enrôler une brigade. »

Etats Unis.

« Nous voyons dans l'Ere Nouvelle, une énorme liste, contenant 1058 noms d'électeurs qui ont signé une réquisition au Dr. Charles Malhiot le priant d'accepter la candidature de la division aux prochaines élections au Conseil Législatif. « Nous sommes heureux de voir que l'on ait pensé à un homme aussi éclairé et aussi indépendant de caractère que M. Malhiot. Il représentera dignement tout à la fois et la division qui va l'élire et la population canadienne. M. Malhiot a toujours été un libéral ferme et zélé, et tous les amis du bon gouvernement doivent s'empressez de le soutenir. « Nous voyons aussi que M. de Niverville offre son concours à cette adhésion assure le succès de M. Malhiot. Rien ne pouvait faire plus de plaisir aux amis de la bonne cause qu'un pareille preuve de dévouement. « Mardi matin, on a découvert qu'un accident fatal était survenu dans la nuit à un détenu dans la prison commune de cette ville. Un jeune homme nommé Francis Denis, qui avait furtivement été condamné à la prison pour diverses offenses, paraissant le 21 juin dernier, devant la cour du recorder sous l'accusation d'être un vagabond renforcé. Le recorder le condamna à deux mois d'emprisonnement. Lundi soir il fut mis aux fers pour cause de mauvaise conduite et enfermé dans les cachots du rez-de-chaussée de l'aile sud-ouest de la prison. Un autre jeune homme (du nom de Napoléon Guilbault) venait d'être logé dans un cachot voisin. Dans les portes de ces cellules de correction sont pratiquées, à environ 4 pieds du sol, de petites ouvertures de 8 pouces sur sept. Après que les tourmenteurs furent partis les deux jeunes gens passèrent la tête par le carreau et engagèrent une conversation. Au bout de quelques temps Denis cassa de parler et commença à frapper dans la porte. Guilbault lui dit que s'il ne se tenait pas tranquille il appellerait M. McGinn qui ne manquerait pas de le punir plus sévèrement encore. Quelques instants après tout redvint silencieux, Guilbault surpris par une conversation si soudaine il apprit Denis qui avait la tête passée dans le carreau ne la porta; Denis n'ayant pas répondu à ses interpellations, les tourmenteurs ouvrirent la porte et s'aperçurent que Denis s'y trouvait pendu et qu'il était mort. Le coroner Jones fit avertir et à trois heures une enquête fut tenue. Après que le jury eut examiné le corps le Dr. Beaubien fut appelé. Il dit que l'accident a pu être occasionné de deux manières différentes. Le défunt était sujet à des attaques épileptiques; pendant qu'il avait la tête passée par le carreau une de ces attaques aurait pu le prendre, dans ce cas toute la pesanteur du corps aurait passé sur le carreau de la garniture de fer qui aurait supporté par le cou et la tête, faisant l'effort d'une corde, la strangulation s'en serait suivie immédiatement. Le prisonnier ne pouvait passer la tête par le carreau qu'en soulevant le visage de côté, et il ne pouvait la retirer que par le même moyen. L'accident a pu aussi être occasionné sans attaque épileptique. Le prisonnier n'aurait pas bien gardé et pour passer la tête par le carreau il lui fallut se lever sur la pointe des pieds. Placé dans cette position si les pieds lui ont glissé, toute la pesanteur de son corps a dû porter sur son cou et la mort a dû être instantanée. Le témoin est porté à croire que l'accident est arrivé de cette manière, que la figure du défunt n'est pas décolorée. Il se rappelle que Denis était sujet à des attaques épileptiques et qu'il l'avait déjà traité pour cette maladie. Le cou n'était pas cassé. Si Denis s'était suicidé le visage serait décoloré. Le défunt n'avait pas eu d'attaques depuis sa dernière incarceration. Antoine Comenachera, l'un des guichetiers, dit que Denis avait souvent été emprisonné. On était sûr qu'on l'aurait de deux jours après sa libération, il restait en prison. Dans la journée de lundi il cassa la pierre, et on l'avait logé entre 9 et 10 heures dans les cachot parce qu'il avait dérobé aux ordres. Un nommé Guilbault était enfermé dans un cachot voisin du sien. Vers 9 heures le témoin fit sa ronde et Denis chanta alors. Il avait la tête passée à travers l'ouverture de la porte. Courtemanche ne lui parla pas. Il ne le revit qu'à 7 heures, mardi matin. Il avait encore la tête dans la même position que la veille. Le témoin croyait qu'il regardait dans le carreau comme cela lui arrivait assez souvent, et il lui dit de retirer sa tête; ne recevant pas de réponse il ouvrit la porte et découvrit que Denis était mort. Il était âgé d'environ 17 ans et il avait été enfermé dans la même cellule un nombre de fois pour sa mauvaise conduite. Il ne se plaigait pas la nuit soir. Napoléon Guilbault dit qu'il est prisonnier. Il y avait une cellule entre la sienne et celle que Denis occupait lundi soir. Vers sept heures dans la soirée de lundi, on des tourmenteurs vint à sa cellule et lui demanda un gobelet d'eau; on en apporta deux, un pour le témoin et l'autre pour Denis. Le tourmenteur

Division Shawinigan.

« On lit dans le Pays du 10 juillet: « Nous voyons dans l'Ere Nouvelle, une énorme liste, contenant 1058 noms d'électeurs qui ont signé une réquisition au Dr. Charles Malhiot le priant d'accepter la candidature de la division aux prochaines élections au Conseil Législatif. « Nous sommes heureux de voir que l'on ait pensé à un homme aussi éclairé et aussi indépendant de caractère que M. Malhiot. Il représentera dignement tout à la fois et la division qui va l'élire et la population canadienne. M. Malhiot a toujours été un libéral ferme et zélé, et tous les amis du bon gouvernement doivent s'empressez de le soutenir. « Nous voyons aussi que M. de Niverville offre son concours à cette adhésion assure le succès de M. Malhiot. Rien ne pouvait faire plus de plaisir aux amis de la bonne cause qu'un pareille preuve de dévouement. « Mardi matin, on a découvert qu'un accident fatal était survenu dans la nuit à un détenu dans la prison commune de cette ville. Un jeune homme nommé Francis Denis, qui avait furtivement été condamné à la prison pour diverses offenses, paraissant le 21 juin dernier, devant la cour du recorder sous l'accusation d'être un vagabond renforcé. Le recorder le condamna à deux mois d'emprisonnement. Lundi soir il fut mis aux fers pour cause de mauvaise conduite et enfermé dans les cachots du rez-de-chaussée de l'aile sud-ouest de la prison. Un autre jeune homme (du nom de Napoléon Guilbault) venait d'être logé dans un cachot voisin. Dans les portes de ces cellules de correction sont pratiquées, à environ 4 pieds du sol, de petites ouvertures de 8 pouces sur sept. Après que les tourmenteurs furent partis les deux jeunes gens passèrent la tête par le carreau et engagèrent une conversation. Au bout de quelques temps Denis cassa de parler et commença à frapper dans la porte. Guilbault lui dit que s'il ne se tenait pas tranquille il appellerait M. McGinn qui ne manquerait pas de le punir plus sévèrement encore. Quelques instants après tout redvint silencieux, Guilbault surpris par une conversation si soudaine il apprit Denis qui avait la tête passée dans le carreau ne la porta; Denis n'ayant pas répondu à ses interpellations, les tourmenteurs ouvrirent la porte et s'aperçurent que Denis s'y trouvait pendu et qu'il était mort. Le coroner Jones fit avertir et à trois heures une enquête fut tenue. Après que le jury eut examiné le corps le Dr. Beaubien fut appelé. Il dit que l'accident a pu être occasionné de deux manières différentes. Le défunt était sujet à des attaques épileptiques; pendant qu'il avait la tête passée par le carreau une de ces attaques aurait pu le prendre, dans ce cas toute la pesanteur du corps aurait passé sur le carreau de la garniture de fer qui aurait supporté par le cou et la tête, faisant l'effort d'une corde, la strangulation s'en serait suivie immédiatement. Le prisonnier ne pouvait passer la tête par le carreau qu'en soulevant le visage de côté, et il ne pouvait la retirer que par le même moyen. L'accident a pu aussi être occasionné sans attaque épileptique. Le prisonnier n'aurait pas bien gardé et pour passer la tête par le carreau il lui fallut se lever sur la pointe des pieds. Placé dans cette position si les pieds lui ont glissé, toute la pesanteur de son corps a dû porter sur son cou et la mort a dû être instantanée. Le témoin est porté à croire que l'accident est arrivé de cette manière, que la figure du défunt n'est pas décolorée. Il se rappelle que Denis était sujet à des attaques épileptiques et qu'il l'avait déjà traité pour cette maladie. Le cou n'était pas cassé. Si Denis s'était suicidé le visage serait décoloré. Le défunt n'avait pas eu d'attaques depuis sa dernière incarceration. Antoine Comenachera, l'un des guichetiers, dit que Denis avait souvent été emprisonné. On était sûr qu'on l'aurait de deux jours après sa libération, il restait en prison. Dans la journée de lundi il cassa la pierre, et on l'avait logé entre 9 et 10 heures dans les cachot parce qu'il avait dérobé aux ordres. Un nommé Guilbault était enfermé dans un cachot voisin du sien. Vers 9 heures le témoin fit sa ronde et Denis chanta alors. Il avait la tête passée à travers l'ouverture de la porte. Courtemanche ne lui parla pas. Il ne le revit qu'à 7 heures, mardi matin. Il avait encore la tête dans la même position que la veille. Le témoin croyait qu'il regardait dans le carreau comme cela lui arrivait assez souvent, et il lui dit de retirer sa tête; ne recevant pas de réponse il ouvrit la porte et découvrit que Denis était mort. Il était âgé d'environ 17 ans et il avait été enfermé dans la même cellule un nombre de fois pour sa mauvaise conduite. Il ne se plaigait pas la nuit soir. Napoléon Guilbault dit qu'il est prisonnier. Il y avait une cellule entre la sienne et celle que Denis occupait lundi soir. Vers sept heures dans la soirée de lundi, on des tourmenteurs vint à sa cellule et lui demanda un gobelet d'eau; on en apporta deux, un pour le témoin et l'autre pour Denis. Le tourmenteur

Messieurs les Electeurs.

Si dans le cours de la vie, il agit un acte qui peut honorer le Citoyen, c'est bien assurément celui que vous faites si spontanément aujourd'hui à mon égard. Vous m'avez par des réquisitions surabondamment couvert de signatures respectables et respectées, à l'honneur ainsi grand que respectable, de représenter Notre Division de Shawinigan au Conseil Législatif. Avant de vous proposer l'indivisible sensation et l'obligation impérieuse mais douce en même temps, de vous exprimer de tout cœur, mes plus sincères et mes plus candides sentiments de gratitude, pour l'acte de bienveillance et tant de confiance, dont vous voulez bien m'honorer, sans distinction ni de parti ni d'origine. Pour des considérations d'une importance qui ne m'échappent pas et personnellement relative, je me sens obligé complètement de la vie publique active, déjà depuis près de quinze ans. Durant tout cet intervalle, scrupuleusement fidèle à ma détermination, je n'ai jamais ni un seul instant de contradiction entre mes paroles et mes actions. Si bien que récemment, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette première et favorable occasion pour faire ainsi une honorable mention de démarches aussi bienveillantes à mon égard, j'est pour moi qu'un doux devoir, que les amis de la division, et par lesquelles l'on me prit de me laisser porter candidat. Sans cette

appela le défunt, mais il ne répondit pas. Alors il entendit le gardien ouvrir la cellule et y laisser l'eau. Quelques temps après le défunt et le témoin passèrent leurs têtes à travers le carreau de leurs portes respectives et commencèrent à parler. Tout-à-coup Denis commença à faire du bruit comme s'il donnait des coups de pied dans la porte de son cachot. Le témoin dit qu'il ferait mieux de se tenir tranquille car M. McGinn le punirait avec plus de sévérité. Le bruit cessa et Guilbault crut que Denis était couché. Le lendemain matin il l'appela mais n'en reçut pas de réponse.

Transquestionné par un juré.—Je ne croyais pas, lorsque j'ai entendu le bruit, qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire. Edward Kelly, un tourneur, dit que le défunt avait été mis au cachot pour avoir frappé un prisonnier dans la journée de lundi. Il fut amené devant M. McGinn et refusa de donner aucun détail sur l'affaire. Guilbault a été mis au cachot pour avoir sifflé et désoberé aux ordres.

Thomas McGinn, geôlier, dit que le défunt a été condamné la dernière fois à deux mois d'emprisonnement pour vagabondage. Depuis sept à huit ans il avait passé une grande partie de son temps en prison. C'était la seconde fois qu'il avait été incarcéré cette année. Il a été enfermé dans une cellule du rez-de-chaussée pour violences sur la personne. Il était incontinent forcé de recourir à une punition plus sévère que celle de loger les prisonniers dans ces cellules, qui sont presque toujours confortables que les autres, à la différence que les autres étaient pas garnies de lits. Lundi une plainte a été faite contre le défunt, le fils demandeur dans mon bureau, mais il ne voulait pas venir. On l'y amena de force afin de lui faire donner des explications sur sa conduite, et comme il montra un mépris complet de toute autorité, il fut envoyé dans une des cellules du rez-de-chaussée. Lorsque le témoin sortit son bureau au vers 10 heures; un des tourneurs-clés lui dit que Denis chantait. C'est tout ce qu'il connaît de ce qui s'est passé durant soirée.

Le jury a rendu un verdict, du mot accablant, en exécutant les officiers de la prison de tout blâme.—Pays.

— Les habitants du faubourg de Québec étaient mis en émoi jeudi matin par la nouvelle qu'un meurtre atroce avait été commis durant la nuit parmi les soldats du 16ème régiment stationné au Collège Molsen. Ce meurtre est à peu près semblable à celui qui a eu lieu à Québec lundi. C'est encore un soldat qui a tué son sergent. Il se nomme Mawa, et était reconnu pour ses ennuis fréquents. Or, dans le mois de juin Mawa fut envoyé à Chambly avec sa compagnie et le sergent Édouard Quinn. S'étant conduit de manière à mériter une punition, Quinn le dénonça à ses supérieurs qui le condamnèrent à 3 jours de prison. En sortant du cachot, il n'avait jamais parlé de se venger. Mercredi soir se coucha à l'heure ordinaire; ses compagnons ont remarqué qu'il était ivre. Vers 1 heure, il se leva, et ayant chargé son fusil qui se trouvait à sa portée, s'approcha de lui qui dormait. Le sergent, appliqua le canon du fusil sur le ventre du malheureux Quinn et lâcha la détente. La balle traversa le corps et alla frapper la muraille.

Un moment où le bruit se fit entendre, le nommé Connell, qui couchait plus loin, s'éveilla soudain et entendit le blessé s'écrier: "Mon Dieu, je suis morté d'être en votre." Connell s'étant dressé sur son séant, le meurtrier digne se bayonna sur lui. Le coup fut heureusement évité, et Connell saisit à la fois la bayonnette par la poignée et l'assailant par le derrière du cou, tandis que celui-ci le tenait par le cou d'une main et poussait le fusil vers lui de l'autre. Cette terrible lutte dans l'obscurité et dans le sang mourant dura quelque temps. A la fin, le sergent de la garde, qui était à l'étage au-dessous, entendit les cris de "Au secours," et vint délivrer Connell des mains de Mawa. Celui-ci fut emprisonné; on trouva une autre balle sur lui; il ne parut pas avoir conscience de l'honneur de son crime, et prononça quelques paroles offensives.

Le blessé fut porté à l'hôpital militaire, où il reçut les secours religieux d'un prêtre. Il était âgé de 31 ans et avait 17 ans de service; son caractère était très doux, les seuls reproches qu'il reçut de ses supérieurs étaient sur son extrême bonté pour les soldats, qui sont si nombreux dans les régiments. Il était Irlandais, furieux contre son assassin. Il était Irlandais, furieux contre son assassin. Il était Irlandais, furieux contre son assassin.

— C'est avec plaisir que nous voyons les citoyens de Québec apprécier le talent et le mérite de notre compatriote M. Falardou. Déjà plusieurs de ses tableaux ont été achetés par des amateurs. En voici la liste avec les noms des acquéreurs: Jésus enfant, d'après Albano.—M. M. Derbyshire. Madeline, d'après Titien.—M. Derbyshire. Fête du Christ, d'après Carlo Maratta.—M. Derbyshire. La Musique, d'après Martinelli.—M. Amable Dionne. Flore, d'après Titien.—M. Amable Dionne. Judith, d'après G. Allorie.—M. J. B. Renaud. Baie de Castellonare. (paysage) d'après Salvator Rosa.—L'abbé Casgrain. Mme Lebrun, d'après elle-même.—M. P. B. Casgrain.—Canadien.

PROTECTION A LA BARBE.—Mary Daly, jeune Irlandaise de la plus robuste constitution et qui fait la terreur de Bishopsgate street, est traduite devant la cour sous la prévention d'avoir violemment tiré par la barbe un israélite allemand nommé Moïse Copic. Moïse Copic, qui ne parle pas anglais, déclara par l'organe d'un interprète que, passant dans Bishopsgate street, il a cru reconnaître Mary Daly qui, sans provocation aucune, l'a saisi par la barbe et l'a frappé comme la foudre. Dans l'intérêt des personnes barbus du voisinage (on rit), il a cru devoir porter plainte contre cette virago, qui lui a donné en outre de grands coups de pied.

La prévention alléguée pour sa défense que Moïse l'a qualifiée de blower, et assurément il est plus dur pour une femme de s'entendre dire qu'elle porte des culottes, qu'il ne l'est pour un homme d'être tiré par sa barbe. (On rit.)

L'alderman Hunter.—Votre défense n'est pas bonne; et vous connaissez, vous n'avez pas à vous offenser de la qualification de blower; il est possible, d'ailleurs, que ce pauvre être, par un entendu pas malice à l'expression blower, l'interprète, demandez à Moïse s'il est ce que c'est qu'un blower. (On rit.)

L'interprète.—Moïse savez-vous ce que signifie blower? Moïse secoue la tête et fait un geste négatif. L'interprète se tournant vers l'alderman.—Votre seigneurie voit que le pauvre homme ne comprend pas l'anglais.

On fit sortir la condamnée, que l'agent qui la conduisait ramena bientôt devant la cour: elle l'a sifflé et elle lui a donné un coup de pied.

L'alderman.—C'est bon. (On rit.) A la fin de son emprisonnement pour son premier délit, elle sera ramenée devant nous pour répondre à la deuxième prévention.

IMMIGRATION.—Le nombre des immigrants arrivés à Québec cette année jusqu'au 30 de juin dernier s'élève au chiffre de 11,017. L'année dernière, à la même époque, le nombre des émigrants arrivés au même port, s'élevait à 9,783 faisant une augmentation de 1,233 pour cette année. Sur ce nombre, 3459 sont partis des ports d'Angleterre; 1218 d'Irlande, 1,124 d'Écosse; 4416 de Norvège; 750 d'Allemagne; 94 de Belgique; et 26 de Terreneuve. L'émigration de la Grande-Bretagne et de l'Irlande a augmenté de 1834 et celle des autres contrées a diminué de 571.

VITESSE DES BALEINES.—Un bateau attache à une baleine, dans le Pacifique, a fait 32 milles en moins d'une heure, et il est probable qu'une baleine peut parcourir 70 milles à l'heure. Mais la plus grande promptitude que nous connaissons est celles des pastilles pulmoniques de Bryan, qui guérissent les rhumes, maux de gorge, enrouements etc., en quelques heures.—A vendre, 25 cents la boîte, par tous les pharmaciens.

— Avant de quitter Rome, Sa Grandeur Mgr. de Tioa, administrateur de l'Archidiocèse de Québec, a reçu de Sa Sainteté des lettres patentes lui conférant le titre de noble romain.

Cette même distinction a été conférée à tous les évêques qui ont assisté aux cérémonies du jour de la Pentecôte à Rome.

NOUVELLES D'EUROPE. Par voie Télégraphique. ARRIVEE DU GREAT EASTERN.

Le vapeur Great Eastern avec des dates de Liverpool jusqu'à son départ, a été rencontré à 1 h. P. M. Ses nouvelles sont de deux jours plus tard que celles apportées par l'Europa.

On avait de nouveau fait allusion aux affaires d'Amérique dans les dix Chambres du parlement. Lord Palmerston dit qu'il en voyait aucun bien pour le moment à offrir une méditation; mais que le gouvernement prendra avec plaisir avantage de toutes les ouvertures favorables.

ARRIVEE DU CITY OF WASHINGTON. ST.-JEAN, T.-N., 10 juillet. Le vapeur City of Washington, a été rencontré au Cap Race à 10 h. ce matin.

Les nouvelles politiques sont sans importance. Les récoltes en Angleterre et en France ont un aspect favorable. Les dernières rumeurs assurent que le général Goyon ne quittera pas Rome. Le ministre italien a ordonné d'augmenter le nombre des vaisseaux en mer. On a discuté dans les chambres italiennes sur les brigandages et l'on voit de l'exercice de Naples. Rattazzi dit que l'on avait exagéré les brigandages et qu'une force additionnelle n'était pas nécessaire. Le gouvernement italien persistait à dire que la présence de François II à Rome était la cause des troubles. Le gouvernement Espagnol avait tenu une ferme détermination de ne rien faire pour empêcher l'indépendance du Mexique. Le gouvernement Danois avait voté un million pour la construction de vaisseaux en fer.

O. Paradis et M. Brouillard, deux terres maison 36 et St. Aimé d'Yamaska, vente à St. Aimé le 11 à 2 heures. J. Martineau et L. Béliveau, un terrain maison township de Halifax, vente à Arthabaska le 14 à 11 heures. J. B. Kimball et A. Campeau, un terrain maison à St. Christophe d'Arthabaska, vente à Arthabaska le 14 à 10 heures. Dms C. Mowbray et Dms M. Bonnet, un terrain maison, rue Notre-Dame, Trois-Rivières à Trois-Rivières le 14 à 11 heures.

Naissance. En cette cité le 10 du courant, la dame de T. E. NORMAND, Eue et N. P. un fils.

Remerciements. Permettez-moi M. le Rédacteur, de me servir des colonnes de votre journal pour remercier l'agent de la Compagnie d'Assurance Royal M. G. B. Houliston pour la promptitude qu'il a déployée en faisant droit à ma réclamation au sujet de l'incendie d'une partie de mon magasin à Shawinigan en juin dernier.

D. E. FRIGON. Trois-Rivières, 14 juillet 1862. Couvent des Trois-Rivières.

La distribution solennelle des PRIX aux élèves des Dix-Sept du courant à 8 heures A. M. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont respectueusement priés d'y assister. Trois-Rivières, 10 juillet 1862.—2 f. 57

AVIS. Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il ouvrira une école du jour et du soir le PREMIER LUNDI du mois de JUIN prochain, aux heures ci-après mentionnées, dans la maison de GUILLAUME BARTHÉ, Ecr., au sud-est de la rue NOTRE-DAME et au dessus du magasin de GODFREY LASSALLE, Ecr., s'il peut réaliser une quantité suffisante d'élèves pour former une ou deux classes, pour leur enseigner à prononcer, à lire et à parler les deux langues Anglaise et Française. Le soussigné promet leur faire faire des progrès rapides dans un court espace de temps, sinon il leur offrira pas de paiement pour le premier mois. L'ÉCOLE du jour de 5 à 6 heures P. M., et celle du soir de 8 à 9 heures P. M. PRIX \$2.00 par mois. Les noms pourront être donnés au magasin de M. W. GIROUX. Trois-Rivières, 15 mai 1862. L. F. GOUDIN.

COLLEGE DES MEDICINS ET CHIRURGIENS DU BAS-CANADA. L'ASSEMBLÉE TRIENNALE du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, pour l'Élection du Bureau des Gouvernements et pour affaires générales, aura lieu à Melbourne, MERCREDI, le 9 JUILLET prochain, à DIX heures A. M. Par ordre, J. E. J. LANDRY, M. D. HECTOR PELTIER, M. D. Secrétaires. Trois-Rivières, 16 juin 1862.

Mappe Officielle de la Guerre!!! MAPPE MILITAIRE ET DE CHEMIN DE FER DES ÉTATS DU SUD, par HAZARD.—Des sources les plus authentiques et gravées suivant le plus juste style. Cette Mappe donne des renseignements si clairs et si importants que le Département de la Guerre en a immédiatement autorisé la publication et distribué 1,000 Copies aux Généraux et colonels de l'Armée. Comme elle est la seule Mappe officiellement autorisée, elle est la plus authentique et la plus digne de foi, et d'après sa dimension—22 pouces sur 55—elle désigne toutes les places et les principaux points de stratégie. Le général McClintock en a reconnu l'importance en s'en servant pour ordonner ses mouvements. Coloriée, Prix, \$1 seulement; sur Toile, \$1.50; sur Mousseline, \$2.50; en Mousseline et vernissée, \$2.50.—Envoyée franc de port par la Malle à la réception du paiement. WILLES P. HAZARD, No. 724, Rue Chesnut, Philadelphie. Les Journaux qui annoncent 3 insertions dans la présente, recevront une Copie de la Mappe. 5 Juin 1862.

DEMENAGEMENT. S. McCLUNG, HORLOGER BIJOUTIER. A transporté son Etablissement dans les Bâtisses de Dame P. Defossès, RUE NOTRE-DAME, PORTE VOISINE DE V. GUILLET, Ecr., N. P. ET PRESQUE VIS-A-VIS DE M. W. GIROUX, Marchand de Quincaillerie. Trois-Rivières, 12 Mai 1862.

LA PLUS GRANDE DÉCOUVERTE MÉDICALE DU SIÈCLE.

LE BAUME CORDIAL DE SYRIACUM DE MM. H. & L. PERRY & Cie, rétablit les organes affaiblis de la vie, quand ils ont été épuisés par les folies de la jeunesse, de l'âge mûr ou de la vieillesse. Son effet est certain dans tous les cas de débilité nerveuse extraordinaire produite par des imprudences précoces et divers autres causes, le spermatorrhœa, l'épuisement, l'impuissance pour l'étude ou les affaires, l'indigestion, la respiration embarrassée, l'obscurcissement de la vue, le vertige, les coliques, les douleurs des intestins, les douleurs du fœ, les douleurs de la dissenterie, l'asthme, la jaunisse, la fièvre, la goutte, le rhumatisme, la toux, le rhume, les blessures du mal de gorge, la faiblesse des nerfs, les douleurs dans les membres, le tic-douloureux, l'insomnie, toutes les maladies chroniques et toutes celles auxquelles les femmes sont sujettes. Cette précieuse médecine est le triomphe le plus étonnant de l'art sur la nature, et est propre aux deux sexes. Elle a l'effet de rétablir et d'accroître la vigueur naturelle de ceux qui souffrent de la prostration et de la langueur que produit un séjour dans les climats chauds. Des milliers d'hommes ont été guéris par l'usage de ce remède, comme il a été attesté sous serment devant le très honorable Mathew Wood, le Lord Maire de Londres et les Aldermen suivants: Sir John Atkins, écuyers, et autres. Prix, 11s. par bouteille, ou quatre quantités en un pour 33s. ce qui sauve 11s.; et en faisant un achat de £5 on réalise un bénéfice de £1 12s.

L'essence détersive concentrée de Perry est un remède pour toutes les formes de symptômes secondaires; il purifie le système de toute souillure. Il est recommandé pour toutes ces maladies pour lesquelles le mercure, etc. est non-seulement employé en vain, mais trop souvent au détriment de la santé. L'action qu'il exerce est purement détersive, et on ne saurait mettre en doute son influence bienfaisante sur le système. Prix, 11s et 33s par bouteille, économisant aussi 11s.

Essence concentrée de Copaba brevetée de Perry et Globules de cubèbes recouverts en sucre. C'est une préparation agréable de l'essence pure du Baume de Copaba et de Cubèbes, sans goût bien qu'il conserve au même temps toutes ses facultés curatives. Prix, 11s et 33s par boîte.

La Santé dépend de la pureté du sang. Filules spécifiques de Perry pour purifier le sang. Elles produisent une cure infaillible dans toutes les maladies de la peau, telles que la teigne, les scrofules, les ulcères, les clous, les boutons sur la figure et sur le corps. Prix, 11s et 33s par boîte.

Une nouvelle édition, augmentée de 190 pages, illustrée par 100 gravures d'anatomie coloriées sur acier; vient d'être publiée, prix 2s. 6d. SILENT FRIEND.

C'EST un ouvrage de médecine sur la nature, le traitement et la guérison de la débilité nerveuse et physique, toutes les maladies qui affectent le système nerveux, produisant la dégénération de la puissance mentale physique, et qui se terminent par l'impuissance complète; ce livre démontre pourquoi ces maladies paraissent si souvent incurables, quand, en réalité les moyens les plus sûrs peuvent les faire disparaître. On peut aussi se le procurer chez tous les agents dans toutes les parties du monde. EXTRAITS DU SILENT FRIEND. Prix, 6d. qui contiennent des directions pour le gouverneur des patients et est compris dans le prix demandé pour les médecines.

AVIS PUBLIC. L'assougnée autorisée par la présente son épouse PIERRE PICHETTE a agi comme son procureur dans toutes ses affaires. DANIE L. O. PICHETTE. Trois-Rivières 10 Mars 1862.

MEILLEUR QUE L'OR ET A MOITIÉ DU PRIX.



DENTS SUR CAOUTCHOUC VULGANISÉ, par J. Q. PAGE, DENTISTE.

QUI pourra être consulté chaque mois de MAI et NOVEMBRE, à Trois-Rivières, Bureau, dans les Bâtisses commerciales, rue Notre-Dame. Chaque mois de JANVIER et JUILLET, à Sherbrooke, Bureau, au dessus du Bureau de Poste. Chaque mois de MARS et SEPTEMBRE, à Danville. Et chaque mois d'AVRIL et OCTOBRE, à Melbourne, Bureau, chez F. Coté.

Dents extraites sans aucune douleur. Dents plombées de manière à empêcher le carie. Dents artificielles depuis un jusqu'à radier complet, insérées en OR, ARGENT, PLATINE, CAOUTCHOUC VULGANISÉ et sur PIVOTS. Tout ouvrage garanti. AVIS GRATIS. J. Q. P. aussi prépare et offre en vente un Dentifrice antiseptique pour nettoyer et préserver les dents et gencives, et purifier l'haleine.

AVIS. SHÉRIF Ogden, Dr. Badaux, Trois-Rivières. L'hon. Hollis Smith, B. Pomroy, Ecr., Président de la Banque des Townships de l'Est, Sherbrooke. Dr. Bowers, Melbourne et Dr. Poisson, Arthabaska. Trois-Rivières, 22 mai 1862.

AVIS. L'Hon. T. J. J. Loranger & Freres, AVOCATS. ONT ouvert leur BUREAU à la résidence de C. A. ROCHON, Ecr., Avocat, dans la maison de feu PHILIPPE BURNS, Grand Constable, ci-devant occupée par J. E. FRIGON, Ecr., Marchand, rue Royale.

M. LORANGER se tiendra au bureau pendant tous les termes de Cour, et M. ROCHON sera visible tous les jours. Trois-Rivières, 5 mai 1862.—3m. 40

W. J. WHITEFORD, Horloger et Bijoutier, RUE NOTRE-DAME TROIS-RIVIERES.

OFFRE EN VENTE toutes espèces de Bijouteries en Or, Argent, Plaquées et Dorées. MONTRES. Couvertes de toutes descriptions, ainsi que non couvertes, en Or et en Argent.

CHAÎNES D'OR, LOQUETS, ÉPINGLES, ÉPINGLETTES, JONCS DE DEUIL, ÉPINGLETTES NOIR, BOITES MUSICALES, PLUMES D'OR, CUILLERES, FOURCHETTES, COUPELLE, ARTICLES DE GOUT, BROSSES BEIGNES, SETS A THE PLAQUES, PARFUMERIES.

HORLOGES, PORTEFEUILLES, THELESOPES, JOUJOUX D'ENFANTS, PORTE-MONNAIES, COMPAS, THERMOMÈTRES. Un assortiment varié de Tableaux à l'huile vus européens, par Martin.

AUSI: Une quantité d'autres articles trop long à détailler. Le tout sera vendu à des prix très réduits. Tous ordres pour la fabrication de bijoux et autres faits avec promptitude, par un ouvrier de première classe. Une attention toute particulière sera donnée à la réparation des montres. Trois-Rivières, 19 Sept. 1861. 77

Avis Public. L'assougnée autorisée par la présente son époux PHILIPPE MARCHAND, a agi comme son procureur dans toutes ses affaires. DANIE Z. C. MARCHAND, Champlain, 8 mai 1862.—1m. 42

AVIS PUBLIC. Est par le présent donné que les

REVENUS DES Trois Marchés De la Cité seront VENDUS séparément par

ENCAN PUBLIC, MARDI Le 15 Juillet prochain A 10 Heures, A. M., A L'HOTEL-DE-VILLE, AUX CONDITIONS SUIVANTES, SAVOIR:

LES ACQUÉREURS des dits Marchés rempliront les devoirs de clerc de Marché sous le contrôle de la Corporation et du Comité des Marchés, et se conformeront au Règlement des Marchés. Les acquéreurs donneront bonne et suffisante caution à la satisfaction du Conseil. L'acquéreur du Marché aux Denrées fera enlever la neige du dit Marché ses frais. Les revenus devant être vendus seront ceux des pesées et des taxes journalières imposées par le Règlement des Marchés. Les prix de départ des dits Marchés seront comme suit:

Marché aux Denrées, \$350
Marché à Foin, \$40
Marché à Poisson, \$20

ARTHUR DESFOSSES, Sec. Trés. HOTEL-DE-VILLE, Trois-Rivières ce 27 juin 1862.

TURCOTTE & CRESSE, AVOCATS. RUE BONAVENTURE. Ont transporté leur Bureau, dans la maison ci-devant occupée par L'HON. JUGE POLETTE. Trois-Rivières, 20 mai 1861. 44

A. D. BONDY, AVOCAT, Résidence et Bureau, RUE ROYALE, MAISON CI-DEVANT OCCUPÉE PAR M. BROSTER, PRÉS DE LA CATHÉDRALE TROIS-RIVIERES.

J. N. BUREAU, AVOCAT, RUE ST.-JOSEPH. Trois-Rivières, 20 juillet 1853.

H. G. MAILLET, AVOCAT, RUE BONAVENTURE, TROIS-RIVIERES. M. H. G. Maillet, suivra le Circuit d'Arthabaska 8 Nov. 1858.

Geo. B. HOULISTON, AVOCAT, BUREAU. COIN DES RUES NOTRE DAME et ALEXANDRE Trois-Rivières, 28 juin 1860.

EDW. J. HARKIN, Arpentier Provincial, ET Ingénieur Civil. Trois-Rivières, 20 Oct. 1859. 85

HOTEL AMERICAINE BRITANNIQUE Trois-Rivières. THOMAS G. FARMER PROPRIETAIRE. Trois-Rivières, 14 Décembre, 1857 1

HOTEL DU CANADA TENU PAR Etienne Rhéaume, RUE DU FLEUVE. R. MERCIER ses amis et le public en général, le pour l'encouragement qu'il en a reçu ces années passées et sollicite de nouveau leur patronage. Il tient toujours ce qu'il y a de mieux en fait de table, boissons, chambres garnies, établis, etc. etc. etc. Trois-Rivières, 7 avril 1862. 83

Le grand Ambassadeur de la Santé A TOUT LE GENRE HUMAIN.



PILULES D'HOLLOWAY

UN BIENFAIT POUR LES MALADES! JUSQU'A la découverte de cette puissante médecine, on avait souffert du manque d'une médecine pure pour les maux et les névroses de la portion souffrante de l'humanité...

Le grand fleau du continent est éradiqué; un traitement de ces pilules arrête les progrès, et les organes digestifs sont remis dans leur état normal sous quelque forme que se présente cette hydre hideuse de maladie...

MALADIES BILIEUSES. La quantité propre et la bonne condition de la bile est d'une grande importance pour la santé du corps humain; cette médecine anti-bilieuse classe, les gémissements de malades, et rend tous les fluides et sécrétions purs et équilibrés, améliorant et rétablissant les fonctions vitales du corps.

LES FEMMES MALADIVES. Ne devaient pas perdre de temps à essayer ce remède régulateur et restaurateur, quelque soient leurs maladies; il peut être employé avec succès pour toutes les désordres périodiques et autres; ses effets sont miraculeux.

TEMOIGNAGE IRREFUTABLE. Le témoignage des nations est unanime sur la vertu de ce noble remède, et des certificats en toutes les langues vivantes prouvent l'efficacité de leur vertu intrinsèque.

PRENEZ GARDE! Pas une de ces Pilules n'est sortie de moins que les moulins d'Holloway, New-York et Londres; ne se trouvent comme ailleurs sur chaque feuille de direction qui entourent chaque vase ou boîte; on peut voir ces mots en mettant la feuille vis-à-vis la lumière. Une récompense considérable sera donnée à quiconque donnera les informations qui nous ont amené à la découverte des personnes souffrant de ces maladies ou de celles les venant sachant où elles sont fabriquées.

PILULES CATHARTIQUES D'AYER.

LES personnes malades, faibles et souffrantes, Avez-vous le système dérangé et des pensées tristes? Ces symptômes sont souvent le prélude d'une grave maladie. Quelque accès de maladie s'appelle à fondre sur vous, accédez qui peut être évité en prenant à temps la médecine appropriée.

Attestation des plus éminents médecins de qu'on a pu recueillir dans les villes, et d'autres personnes bien connues du public.

Dr. Ayer. — Vos Pilules sont le modèle ou l'essence de tout ce qui est bon en médecine. Elles ont guéri ma pauvre fille de diverses vices nerveux aux mains et aux pieds, qui, jusqu'à présent avaient été incurables.

Dr. Ayer. — Vos Pilules sont le modèle ou l'essence de tout ce qui est bon en médecine. Elles ont guéri ma pauvre fille de diverses vices nerveux aux mains et aux pieds, qui, jusqu'à présent avaient été incurables.

Dr. Ayer. — Vos Pilules sont le modèle ou l'essence de tout ce qui est bon en médecine. Elles ont guéri ma pauvre fille de diverses vices nerveux aux mains et aux pieds, qui, jusqu'à présent avaient été incurables.

Dr. Ayer. — Vos Pilules sont le modèle ou l'essence de tout ce qui est bon en médecine. Elles ont guéri ma pauvre fille de diverses vices nerveux aux mains et aux pieds, qui, jusqu'à présent avaient été incurables.

Dr. Ayer. — Vos Pilules sont le modèle ou l'essence de tout ce qui est bon en médecine. Elles ont guéri ma pauvre fille de diverses vices nerveux aux mains et aux pieds, qui, jusqu'à présent avaient été incurables.

Dr. Ayer. — Vos Pilules sont le modèle ou l'essence de tout ce qui est bon en médecine. Elles ont guéri ma pauvre fille de diverses vices nerveux aux mains et aux pieds, qui, jusqu'à présent avaient été incurables.

LE PUISSANT REMÈDE PARTOUT CONNU ET PARTOUT EN USAGE.



ONGUENT D'HOLLOWAY

D'APRÈS le témoignage de toutes les nations et de toutes les principales villes de l'ancien comme du nouveau monde, ce puissant remède est regardé comme la plus grande préparation médicale, qui soit donnée à l'humanité souffrante.

Les maux de Jambes, Plaies et Ulcères. Des cas de maladies de ce genre, qui avaient plusieurs années résisté opiniâtrement à tout autre remède ou traitement, ont invariablement été guéris par l'application de ce puissant onguent.

ÉRUPTION DE LA PEAU. Cette maladie provenant du mauvais état du sang ou de maladies chroniques est éliminée par l'emploi de cet onguent qui rend à la peau son aspect et sa netteté.

ATTENTION! A BON MARCHÉ POUR ARGENT COMPTANT.

W. R. ADAIR, Fabricant de Bottes et Souliers.

Mal à la Tête et Estomac impur. Cher Frère AYER. — Je ne puis mieux exprimer combien de maladies j'ai guéries au moyen de vos Pilules qu'en disant que j'ai traité tous les maux de tête avec des pilules. J'ai la plus grande confiance dans un cathartique effectif dans une telle circonstance avec la maladie, et convalescence que je suis que vos Pilules nous offrent le meilleur que nous ayons; j'apprécie hautement votre remède.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules. Cela paraît prévenir d'un estomac impur qu'elle nettoie immédiatement.

Maladies Bilieuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme aperitif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie sont des plus marqués.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

ASSURANCE DE LA VIE. COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ÉCOSAISE.

(FONDÉE EN 1825) INCORPORÉE PAR UN ACTE DU PARLEMENT (CAPITAL, UN MILLION STERLING.)

Branches du Canada — Bureau Principal Place d'Armes, Montréal.

CO-DIRECTEURS: HUGH TAYLOR, Ferr. Avocat, W. B. LAMB, Ferr. Avocat.

CONSEILLERS LÉGAUX — MM. BETHUNE & DENKIN, SOCIÉTÉ POUR LE CANADA — A. DAVIS & PARKER.

Le COMPAGNI D'ASSURANCE PROVINCIALE ÉCOSAISE comprend aussi l'assurance de la Vie d'après les méthodes les plus récentes.

On voudrait voir le système spécial de l'Éditeur de cette Compagnie, d'après lequel il faut payer environ la moitié de l'assurance pendant les cinq premières années; le montant de la police est payable en entier sans déduction des intérêts ou intérêts comme avec la méthode ordinaire des assurances.

Georges Henry Macaulay, AGENT OFFICIEL — Rue du Plateau, A. G. FENWICK, CONSEILLER MÉDICAL.

MOULINS A BATTRE. A VENDRE quelques moulins à battre, fait d'après les améliorations les plus récentes pour un ou deux chevaux, à un prix très modéré.

LA SEULE PRÉPARATION DIGNES DE LA CONFIANCE ET DU PATRONAGE UNIVERSEL.

PUISQUE DES HOMMES D'ÉTAT, DES JUGES, DES MEMBRES DU CLERGE, DES Dames et des Messieurs de toutes les parties du monde témoignent en faveur de Wood et des Messieurs de la Presse sont unanimes à le recommander.

47, Wall St., New-York, 20.100. 1853. Messieurs: On a reçu votre note du 15 courant, mentionnant que vous avez appris que j'avais refusé l'avantage de l'usage du Restaurateur des Cheveux de Wood, et par laquelle vous me demandez mon certificat si je ne m'y objecte aucunement.

Dr. A. J. Wood & Co., 411, Broadway, New-York.

Le Sang Humain sans ANALYSE. Présentent toujours les mêmes éléments essentiels et donne par conséquent la vraie mesure.

Dr. A. J. Wood & Co., 411, Broadway, New-York.

RESTAURATEUR DES CHEVEUX DE WOOD. Prof. O. J. Wood: Cher Monsieur: Avant en le mal de perdre la meilleure partie de mes cheveux par l'effet de la névrose, j'ai commencé à en faire usage, et je vous fais connaître au PUBLIC ses grands effets sur les cheveux.

Dr. A. J. Wood & Co., 411, Broadway, New-York.

RESTAURATEUR DES CHEVEUX DE WOOD. Prof. O. J. Wood: Cher Monsieur: Avant en le mal de perdre la meilleure partie de mes cheveux par l'effet de la névrose, j'ai commencé à en faire usage, et je vous fais connaître au PUBLIC ses grands effets sur les cheveux.

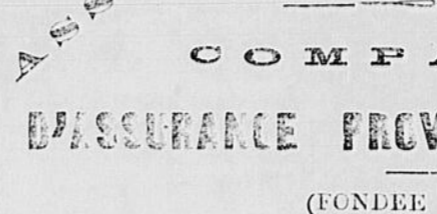
Dr. A. J. Wood & Co., 411, Broadway, New-York.

RESTAURATEUR DES CHEVEUX DE WOOD. Prof. O. J. Wood: Cher Monsieur: Avant en le mal de perdre la meilleure partie de mes cheveux par l'effet de la névrose, j'ai commencé à en faire usage, et je vous fais connaître au PUBLIC ses grands effets sur les cheveux.

Dr. A. J. Wood & Co., 411, Broadway, New-York.

RESTAURATEUR DES CHEVEUX DE WOOD. Prof. O. J. Wood: Cher Monsieur: Avant en le mal de perdre la meilleure partie de mes cheveux par l'effet de la névrose, j'ai commencé à en faire usage, et je vous fais connaître au PUBLIC ses grands effets sur les cheveux.

ATTENTION! A BON MARCHÉ POUR ARGENT COMPTANT.



W. R. ADAIR, Fabricant de Bottes et Souliers.

Mal à la Tête et Estomac impur. Cher Frère AYER. — Je ne puis mieux exprimer combien de maladies j'ai guéries au moyen de vos Pilules qu'en disant que j'ai traité tous les maux de tête avec des pilules.

Maladies Bilieuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme aperitif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie sont des plus marqués.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

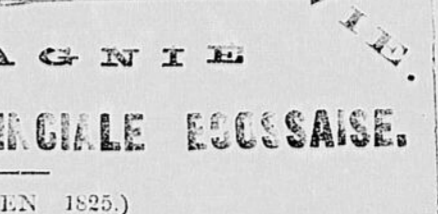
Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

ATTENTION! A BON MARCHÉ POUR ARGENT COMPTANT.



W. R. ADAIR, Fabricant de Bottes et Souliers.

Mal à la Tête et Estomac impur. Cher Frère AYER. — Je ne puis mieux exprimer combien de maladies j'ai guéries au moyen de vos Pilules qu'en disant que j'ai traité tous les maux de tête avec des pilules.

Maladies Bilieuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme aperitif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie sont des plus marqués.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

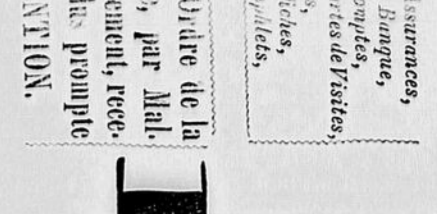
Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

ATTENTION! A BON MARCHÉ POUR ARGENT COMPTANT.



W. R. ADAIR, Fabricant de Bottes et Souliers.

Mal à la Tête et Estomac impur. Cher Frère AYER. — Je ne puis mieux exprimer combien de maladies j'ai guéries au moyen de vos Pilules qu'en disant que j'ai traité tous les maux de tête avec des pilules.

Maladies Bilieuses, affection de Foie. Vos Pilules sont non-seulement adoptées à leur but comme aperitif, mais je trouve que les effets bienfaisants qu'elles exercent sur le foie sont des plus marqués.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

Dr. J. C. AYER. — J'ai à diverses reprises, guéri des plus graves maux de tête, toute personne qui peut prendre une dose ou deux de vos Pilules.

IMPRIMERIE DE M. H. BOWEN, PROPRIÉTAIRE, Trois-Rivières.